

# Communiqué 05

#### Pour diffusion immédiate

## Saint-Constant – Suivi de la situation de la Covid-19 et de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire par le gouvernement du Québec

Saint-Constant, le 16 mars 2020 — Le gouvernement fédéral ordonne la fermeture des frontières aux ressortissants étrangers sauf aux Américains. Seuls les citoyens canadiens, les résidents permanents, les membres d'équipage, les diplomates et ceux dont la famille est canadienne pourront continuer d'entrer au pays, en plus des Américains. Tous les visiteurs étrangers et tous les citoyens rapatriés présentant des symptômes seront évalués et refoulés aux frontières désormais. C'est le personnel des compagnies aériennes qui sera responsable d'évaluer les passagers avant leur embarquement à bord des avions à destination du Canada.

À compter de mercredi, seuls les aéroports de Montréal, Toronto, Vancouver et Calgary recevront des vols internationaux. Jusqu'à nouvel ordre, seuls les vols intérieurs ainsi que ceux en provenance des États-Unis, du Mexique et des îles Saint-Pierre-et-Miquelon peuvent continuer leurs opérations. Ces nouvelles restrictions ne s'appliqueront pas aux échanges commerciaux afin d'assurer l'approvisionnement du pays. L'Agence des services frontaliers du Canada intensifie les mesures de détection des cas suspects de COVID-19 dans tous les aéroports internationaux du pays et toutes les personnes entrant au Canada sont désormais incitées par les douaniers à se mettre volontairement en isolement pour 14 jours.

#### **IMPORTANT:**

- Le gouvernement fédéral s'est engagé à venir en aide aux familles les plus vulnérables dans les jours à venir et des mesures de soutien aux entreprises seront annoncées sous peu;
- Un appel à tous les Canadiens afin de les inciter à rentrer au pays alors qu'il est encore possible de le faire a aussi été effectué. Le premier ministre Trudeau a aussi demandé à tous les Canadiens de rester chez eux, d'éviter tous les séjours à l'étranger et de s'isoler si vous revenez de l'étranger;
- Tous les déplacements non nécessaires doivent être évités.

### De son côté, le premier ministre François Legault :

- a confirmé que le nombre de cas de personnes infectées par la COVID-19 au Québec est passé de 35 à 50 cas depuis hier;
- a indiqué que tous les moyens sont actuellement mis en œuvre pour assurer le meilleur des soutiens aux employés du réseau de la santé qui seront priorisés dans cette crise. Il a également remercié les éducatrices en service de garde qui s'occuperont des enfants des travailleurs du réseau de la santé et des services essentiels au cours des prochaines semaines;
- a mobilisé tous les Québécois pour qu'ils aillent donner du sang, car 3 000 personnes sont sous investigation et 6 000 tests de dépistage auront lieu chaque jour dès demain;
- a rappelé à tous les Québécois d'éviter tous les rassemblements non nécessaires pour éviter la croissance de la contagion : «... Évitez de recevoir et de visiter des gens, la distanciation sociale est préférable au couvre-feu... »;
- a martelé l'importance de se tenir à 1 mètre de nos collègues de travail ou de faire du télétravail;



• a répété que personne ne doit aller travailler avec des symptômes de la COVID-19 et que personne ne manquera d'argent parce qu'il n'est pas allé travailler pour ce motif.

Il s'est dit extrêmement fier des 7 000 CV qui ont été reçus depuis hier à la suite de l'appel à la solidarité lancé auprès des retraités du réseau de la santé et il s'est dit satisfait des mesures annoncées par monsieur Trudeau.

Chaque geste compte. Les gestes qui sont posés vont sauver des vies. Il faut tout faire pour éviter que notre service de santé soit débordé au cours des prochaines semaines.

#### Ces mesures impliquent pour la Ville :

- la fermeture au public, jusqu'à nouvel ordre, des édifices municipaux, tel que déjà mentionné;
- la tenue à huis clos des séances du conseil municipal, comme nouvelle mesure temporaire, à la suite d'une directive de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M<sup>me</sup> Andrée Laforest donnant droit aux élus et aux employés d'assister par téléconférence aux séances de conseil : « J'encourage fortement toutes les municipalités du Québec à se prévaloir des possibilités qui leur sont offertes afin de permettre au conseil municipal de continuer à prendre les décisions nécessaires au fonctionnement de la municipalité, sans compromettre la santé des élus, des employés et des citoyens. Je rappelle qu'il s'agit d'une mesure exceptionnelle, dont l'application sera temporaire. Les municipalités ont le devoir d'y recourir afin de participer aux efforts déployés afin de ralentir la contagion et de protéger l'ensemble des citoyennes et des citoyens du Québec. »;
- l'utilisation des services en ligne par les citoyens (cour municipale, paiement des taxes, etc.);
- l'annulation de toutes les activités municipales, jusqu'à nouvel ordre, tel que déjà communiqué;
- la mobilisation des citoyens actifs afin de monter une banque de bénévoles et d'employés de relève en cas de nécessité. Vous souhaitez collaborer? Écrivez-nous au <u>jecontribueamaville@saint-constant.ca</u>.

Nous vous remercions de votre compréhension et pour votre solidarité dans les circonstances.

Pour toutes questions, consultez le site Web quebec.ca/coronavirus ou composez le 1 877 644-4545.

Nous continuerons à vous tenir informés de façon régulière sur l'évolution de la situation sur notre site Web au <u>saint-constant.ca</u> et sur nos médias sociaux. Abonnez-vous aussi à nos **alertes BCITI** pour être informés en temps réel au <u>saint-constant.b-citi.com</u>.